

REGLEMENTATION DE LA PÊCHE

AAPPMA RENTY/FAUQUEMBERGUES



Président : Mr MARTIN Jean-Jacques
Gardes pêche : Mr DELANGLOIS & Mr DAVID

Carte de pêche : site internet ; Bar Tabac Le Verre à Bien 1 rue Monsigny
62560FAUQUEMBERGUES



Ouverture de la pêche : 2^{ème} Samedi de Mars

Fermeture de la pêche : 3^{ème} Dimanche de Septembre.

IMPORTANT : La réciprocité est un formidable atout pour les pêcheurs. C'est grâce aux élus des AAPPMA que ce concept progresse et que les mentalités évoluent vers l'ouverture aux autres et le partage. Par respect pour ces associations et si vous souhaitez continuer à profiter de la réciprocité, **veuillez accorder une attention particulière au respect de ces règles essentielles de bonne conduite. MERCI !**

Règles de bonne conduite :

- Les pêcheurs s'engagent à respecter la réglementation intérieure des AAPPMA
- Les pêcheurs d'une autre AAPPMA réciprocitaire sont tenus de ne pas fréquenter les parcours des AAPPMA auxquelles ils n'ont pas adhéré les deux jours suivant leur reempoisonnement. Ces deux jours-là, les gardes pourront exclure du parcours tout pêcheur qui ne respecte pas cette règle.

Règlementation intérieure :

- Sur tous les parcours, NO-KILL et classiques, la **pêche** est autorisée à **partir de 8h le matin**.
- La pratique de la pêche les **pieds dans l'eau** n'est autorisée qu'**après le dernier dimanche de Mai**.
- Sur tous les parcours, NO-KILL et classiques, **un seul hameçon simple** par ligne, sans ardillon ou ardillon écrasé.
- Sur tous les parcours, NO-KILL et classiques, le **prélèvement de la Truite Fario ou de l'Ombre Commun est interdit**. (Arrêté préfectoral pour l'Aa et ses affluents).
- Sur les **parcours classiques**, la **pêche** est autorisée tous les jours **sauf les vendredis**.
- Sur les parcours classiques, la **pêche au lancer** aux leurres artificiels, poissons vivants ou morts est **interdite**.
- Sur les parcours classiques, la truite Arc-en-ciel peut être prélevée (maille 25 cm ; 6 max par jour et par pêcheur).
- Sur les **parcours NO-KILL**, la pêche est autorisée **tous les jours**.
- Sur le **parcours NO-KILL CIC Saint Martin d'Hardinghem**, seule la technique de **mouche fouettée** est autorisée.
- Sur le **parcours NO-KILL CIC Renty**, seules les techniques de mouche fouettée, de lancer avec leurres artificiels et de pêche au toc sont autorisées.

Nous vous demandons de ne pas laisser engamer le poisson et de limiter sa manipulation pour une remise à l'eau rapide.

Rempoisonnements :

- Les **reempoisonnements** ont lieu sur les **parcours classiques** les vendredis précédant le deuxième week-end du mois (* sous réserve).
- La pêche est réservée aux adhérents de l'AAPPMA le samedi et le dimanche qui suivent le reempoisonnement.

DATES DES REMPOISSONNEMENTS 2025

Vend. 07 Mars	Vend. 12 Avril	Vend. 09 Mai	Vend. 13 Juin	Vend. 11 Juillet	Vend. 08 Aout	Vend. * 12 Septembre
--	---	---	--	---	--	---